

## ALTERNANCE EN 5<sup>e</sup> ANNÉE Contrat de professionnalisation

Polytech Grenoble forme des ingénieure.s spécialistes en géotechnique, dans le domaine du génie civil. La formation en dernière année (année 5) en contrat de professionnalisation répond à un double objectif : satisfaire le besoin croissant des entreprises en compétences spécialisées et répondre aux besoins de professionnalisation des élèves-ingénieure.s.

### Compétences générales de l'ingénieur.e géotechnicien.ne

- Définir des programmes de reconnaissances géologiques, hydrogéologiques, géophysiques et géotechniques.
- Évaluer les risques géologiques et géotechniques d'un site
- Concevoir et dimensionner des ouvrages.
- Gérer des projets de la planification à la réalisation.
- Pérenniser les ouvrages et les sites : suivi, surveillance et remédiation.

### Thèmes des enseignements en année de professionnalisation

- **Amélioration et renforcement des sols et des roches**
  - Techniques d'amélioration et de renforcement des sols et des massifs rocheux
  - Dimensionnement des ouvrages renforcés
- **Ouvrages souterrains**
  - Technologie des ouvrages souterrains
  - Stabilité des cavités
- **Géotechnique et environnement**
  - Sites et sols pollués
  - Géotechnique environnementale
- **Risques naturels et aménagements en montagne**
  - Aléas gravitaires et ouvrages de protection
  - Gouvernance des risques
- **Sols et séismes**
  - Comportement des sols sous séismes
  - Dimensionnement des ouvrages sous séismes (Eurocode 8)
- **Management et entrepreneuriat**
  - Montage d'un business plan
  - Management de projet
  - Droit du travail et des contrats
- **Pratique professionnelle de l'anglais**

### Conditions de recrutement

#### Pour l'entreprise :

- Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par Polytech Grenoble.
- Mener une procédure de recrutement en coopération avec son OPCO (Opérateur de Compétence), l'école et l'alternant.e.

#### Pour l'étudiant.e :

- Être admis.e en 5<sup>e</sup> année de cycle ingénieur.
- Valider sa demande auprès du responsable de la filière.
- Avoir validé une expérience à l'étranger en année 3 ou 4.
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise visée.

### Durée du contrat et rythme de l'alternance

#### Contrat d'un an.

#### Formation académique : 420 h

Le contrat alterne les heures d'enseignements, de travail personnel, d'accompagnement et d'évaluation à l'école et mission réalisée en entreprise :

- 12 semaines de formation à l'école (par périodes de 2 semaines)
- 40 semaines en entreprise

### Métiers et secteurs visés

**Métiers :** Ingénieur.e en bureau d'études géotechniques, Ingénierie géotechnique (maîtrise d'œuvre), Ingénieure travaux en entreprise du secteur BTP, Ingénieur.e en bureau de contrôle, Maîtrise d'ouvrages et collectivités.

**Secteurs d'activité :** Génie Civil, Travaux Publics, Bâtiments, Géotechnique environnementale, Risques naturels.

## Contacts

### Véronique REY

Conseillère en Formation Professionnelle  
veronique.rey@grenoble-inp.fr  
formation-pro@grenoble-inp.fr  
04 76 57 45 09

### Orianne JENCK

Responsable de la filière GGC  
en contrat de professionnalisation  
orianne.jenck@univ-grenoble-alpes.fr